

FREQUENTLY ASKED QUESTIONS – 2026 Memorandum of Understanding between the Canadian Armed Forces and the Cadet Leagues	FOIRE AUX QUESTIONS – Protocole d'entente de 2026 entre les Forces armées canadiennes et les ligues des cadets
LINK: MEMORANDUM OF UNDERSTANDING – 2026	LIEN : PROTOCOLE D'ACCORD - 2026
PURPOSE This document provides answers to common questions regarding the Memorandum of Understanding (MOU) between the Canadian Armed Forces (CAF), The Navy League of Canada, The Army Cadet League of Canada, and The Air Cadet League of Canada. It is intended as a practical guide for volunteers and staff and should be read alongside the MOU. It does not replace the MOU or applicable policies.	OBJET Le présent document apporte des réponses aux questions courantes concernant le protocole d'entente (PE) conclu entre les Forces armées canadiennes (FAC), la Ligue navale du Canada, la Ligue des cadets de l'Armée du Canada et la Ligue des cadets de l'Air du Canada. Il est conçu comme un guide pratique à l'intention des bénévoles et du personnel et doit être lu en parallèle du protocole d'entente. Il ne remplace ni le protocole d'entente ni les politiques applicables.
KEY MESSAGES Volunteers may wish to remember the following points: • The MOU is about defining the relations, not control • The MOU outlines a framework for the Cadet Leagues to work cooperatively to provide support to the Cadet Program • The CAF remains responsible for delivering the Sea Cadet Program • The Cadet Leagues remain responsible for providing community-based logistical support • The MOU creates no legal or financial obligations • Greater emphasis is placed on planning, consultation and measuring the value of League support • Future implementation details will be developed collaboratively through a Consultative Framework and the Program Logistical Support Plan (PLSP).	MESSAGES CLÉS Les bénévoles sont invités à garder à l'esprit les points suivants : • Le protocole d'accord vise à définir les relations, et non à exercer un contrôle • Le protocole d'accord définit un cadre permettant aux ligues de cadets de collaborer afin d'apporter leur soutien au programme des cadets • La FAC continue d'assumer la responsabilité de la mise en œuvre des programmes des cadets de la Marine • Les ligues de cadets restent chargées de fournir un soutien logistique au niveau local • Le protocole d'entente n'entraîne aucune obligation juridique ou financière • L'accent est davantage mis sur la planification, la consultation et l'évaluation de la valeur par le soutien bénévole de la Ligue • Les détails de la mise en œuvre seront élaborés conjointement dans le cadre d'un dispositif consultatif et du Plan de soutien logistique du programme (PSLP).

Why was a new MOU developed? The new MOU modernizes the relationship between the CAF and the Cadet Leagues. Rather than focusing only on responsibilities, it emphasizes: • collaboration • shared planning • consultation • sustainability • long-term support of the Sea/Army and Air Cadet Program	Pourquoi un nouveau protocole d'accord a-t-il été élaboré ? Ce nouveau protocole d'accord modernise les relations entre les Forces armées canadiennes (FAC) et les ligues de cadets. Plutôt que de se concentrer uniquement sur les responsabilités, il met l'accent sur : • la collaboration • la planification conjointe • la consultation • la durabilité • le soutien à long terme du programme des cadets de la Marine, l'Armée et l'Air
Does this MOU replace the previous one? Yes. It supersedes the Memorandum of Understanding signed in June 2020.	Ce protocole d'accord remplace-t-il le précédent ? Oui. Il remplace le protocole d'accord signé en juin 2020.
Is the MOU legally binding? No. The MOU specifically states that: • it is not a contract • it creates no legal obligations • it creates no financial obligations between participants It simply establishes how the organizations intend to work together.	Le protocole d'accord est-il juridiquement contraignant ? Non. Le protocole d'accord précise expressément que : • il ne s'agit pas d'un contrat • il ne crée aucune obligation juridique • il ne crée aucune obligation financière entre les participants Il définit simplement la manière dont les organisations entendent collaborer.
Who are the participants? The participants are: • Canadian Armed Forces • The Navy League of Canada • The Army Cadet League of Canada • The Air Cadet League of Canada	Qui sont les participants ? Les participants sont : • Les Forces armées canadiennes • La Ligue navale du Canada • La Ligue des cadets de l'Armée du Canada • La Ligue des cadets de l'Air du Canada

SUPPORT TO SEA/ARMY AND AIR CADETS Does the MOU change who manages the Cadet Program? No. The CAF continues to operate, supervise and deliver the Sea Cadet Program. The Cadet Leagues continue to provide community-based logistical support for local Sea/Army Cadet Corps and Air Cadet Squadrons.	SOUTIEN AUX CADETS DE LA MARINE, DE L'ARMÉE, DE L'AIR Le protocole d'accord modifie-t-il la structure de gestion du programme des cadets de la Marine? Non. Les FAC continuent d'assurer la gestion, la supervision et la mise en œuvre du programme des cadets de la Marine. Les ligues des cadets continuent d'apporter un soutien logistique au niveau local aux corps de cadets de la Marine, l'Armée et Escadrons des Cadets de l'Air.
What is "Logistical Support"? The MOU defines logistical support as resources other than personnel. Examples can include: • meeting facilities • transportation • storage • meals • equipment • other mutually agreed resources The Leagues <u>do not</u> provide military staffing. The Leagues may provide volunteer assistance.	Qu'entend-on par « soutien logistique » ? Le protocole d'accord définit le soutien logistique comme les ressources autres que le personnel. En voici quelques exemples : • locaux de réunion • transport • stockage • repas • matériel • autres ressources convenues d'un commun accord Les Ligues ne fournissent pas de personnel militaire. Elles peuvent toutefois apporter une aide bénévole.
Does this mean the Leagues must pay for everything? No. Each organization remains responsible for its own expenditures. The MOU <u>does not</u> obligate any League participant to provide funding.	Cela signifie-t-il que les ligues doivent tout prendre en charge ? Non. Chaque organisation reste responsable de ses propres dépenses. Le protocole d'accord n'oblige aucun participant à la ligue à apporter un financement.
Does this guarantee funding from DND? No.	Cela garantit-il un financement de la part du MDN ? Non.

Funding arrangements remain separate from the MOU. The MOU establishes a collaborative relationship - it is not a funding agreement.	Les modalités de financement restent distinctes du protocole d'accord. Le protocole d'accord établit une relation de collaboration ; il ne s'agit pas d'un accord de financement.
RESPONSIBILITIES What are the Cadet Leagues expected to do? The Leagues agree to: • maintain policies • track logistical support • support scholarships and awards • engage community partners • evaluate and report upon their logistical support capacity These commitments help demonstrate the value provided by volunteers across Canada.	RESPONSABILITÉS Quelles sont les attentes vis-à-vis des ligues de cadets ? Les ligues s'engagent à : • mettre en œuvre les politiques • assurer le suivi du soutien logistique • soutenir les bourses et les récompenses • mobiliser des partenaires communautaires • évaluer leur capacité en matière de soutien logistique et en rendre compte Ces engagements contribuent à mettre en évidence la valeur apportée par les bénévoles à travers tout le Canada.
What responsibilities does the CAF have? The CAF commits to: • defining baseline support requirements • identifying logistical gaps • establishing Sea Cadet and Army Cadet Corps/Air Cadet Squadron viability criteria • creating a consistent request process • consulting with the Cadet Leagues • evaluating support effectiveness	Quelles sont les responsabilités de la FAC ? La FAC s'engage à : • définir les besoins de base en matière de soutien • identifier les lacunes logistiques • établir des critères de viabilité pour les corps des cadets de la Marine et de l'Armée ainsi que pour l'escadron des cadets de l'Air • mettre en place un processus de demande harmonisé • consulter les ligues de cadets • évaluer l'efficacité du soutien
What responsibilities are shared? The participants jointly agree to: • develop an annual Program Logistical Support Plan (PLSP) • improve consultation • exchange appropriate information • jointly measure effectiveness • improve communication	Quelles sont les responsabilités partagées ? Les participants conviennent conjointement : • d'élaborer un plan annuel de soutien logistique au programme (PLSP) • d'améliorer la concertation • d'échanger les informations pertinentes • d'évaluer conjointement l'efficacité • d'améliorer la communication

PROGRAM LOGISTICAL SUPPORT PLAN (PLSP) What is the PLSP? The Program Logistical Support Plan is an annual planning document jointly developed by the CAF and the Cadet Leagues. Its purpose is to: • identify support requirements • identify gaps • determine priorities • measure performance The PLSP is expected to become the primary planning tool supporting the MOU.	PLAN DE SOUTIEN LOGISTIQUE DU PROGRAMME (PLSP) Qu'est-ce que le PLSP ? Le Plan de soutien logistique du programme est un document de planification annuel élaboré conjointement par les Forces armées canadiennes (FAC) et les ligues des cadets. Il a pour objectif : • d'identifier les besoins en matière de soutien • d'identifier les lacunes • de déterminer les priorités • de mesurer la performance Le PLSP devrait devenir le principal outil de planification à l'appui du protocole d'accord.
Will every Branch complete a PLSP? Not necessarily. The MOU establishes the PLSP nationally. The detailed implementation process will be developed jointly between the participants.	Chaque succursale mettra-t-elle en place un PLSP ? Pas nécessairement. Le protocole d'accord instaure le PLSP à l'échelle nationale. Les modalités détaillées de mise en œuvre seront élaborées conjointement par les participants.
CONSULTATION What is the Consultative Framework? The Consultative Framework is the mechanism through which the CAF and Cadet Leagues work together to support collaboration, cooperation and shared understanding. Specifically, the MOU defines the Consultative Framework as “a framework that enables collaborative Cadet Program Logistical Support delivery and external stakeholder engagements. The detailed framework will be developed separately from the MOU.	CONSULTATION Qu'est-ce que le cadre de consultation ? Le cadre consultatif est le mécanisme par lequel la FAC et les ligues de cadets travaillent ensemble pour favoriser la collaboration, la coopération et une compréhension commune. Plus précisément, le protocole d'accord définit le cadre consultatif comme « un cadre permettant d'assurer de manière collaborative le soutien logistique du programme des cadets et les relations avec les parties prenantes externes ». Le cadre détaillé sera élaboré séparément du protocole d'accord.

Does this replace existing meetings? No. It strengthens existing consultation rather than replacing current working relationships.	Cela remplace-t-il les réunions existantes ? Non. Cela renforce les processus de consultation existants plutôt que de remplacer les relations de travail actuelles.
PERFORMANCE MEASUREMENT Why does the MOU discuss performance measures? For many years the Leagues have contributed significant volunteer time and resources that have not always been consistently measured. The new MOU encourages common performance measures so that all participants better understand: • volunteer contributions • logistical support • community partnerships • overall program sustainability	MESURE DE LA PERFORMANCE Pourquoi le protocole d'accord aborde-t-il la question des indicateurs de performance ? Depuis de nombreuses années, les Liges consacrent un temps considérable et des ressources importantes au bénévolat, qui n'ont pas toujours fait l'objet d'une évaluation cohérente. Le nouveau protocole d'accord encourage l'adoption d'indicateurs de performance communs afin que tous les participants puissent mieux comprendre : • les contributions des bénévoles • le soutien logistique • les partenariats communautaires • la pérennité globale du programme
Will Branches have additional reporting requirements? Probably. The MOU commits the participants to developing consistent tracking and reporting methods. Any future reporting processes would be developed collaboratively.	Les succursales devront-elles se conformer à des exigences supplémentaires en matière de rapports? Probablement. Le protocole d'accord engage les participants à mettre au point des méthodes cohérentes de suivi et de reporting. Tout futur processus de reporting serait élaboré de manière collaborative.
COMMUNITY ENGAGEMENT Why does the MOU mention community outreach? The Cadet Leagues are uniquely positioned to engage: • municipalities • provincial/territorial governments • businesses	ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE Pourquoi le protocole d'accord fait-il mention de la sensibilisation communautaire ? Les Liges des cadets occupent une position unique pour nouer des liens avec : • les municipalités • les gouvernements provinciaux et territoriaux

• community organizations • donors This recognizes the important role volunteers already perform.	• les entreprises • les organisations communautaires • les donateurs Cela permet de reconnaître le rôle important que jouent déjà les bénévoles.
SCHOLARSHIPS Does the MOU require scholarships? No. It recognizes that scholarships and awards funded by the Leagues support the aims of the Sea/Army/Air Program.	BOURSES D'ÉTUDES Le protocole d'accord prévoit-il l'octroi de bourses d'études ? Non. Il reconnaît que les bourses d'études et les récompenses financées par les Ligues contribuent à la réalisation des objectifs du programme des cadets de la Marine, l'Armée et l'Air.
INFORMATION SHARING Will personal information be shared? Only where appropriate, and consistent with existing statutes and regulations. The MOU requires participants to: • respect privacy legislation • protect classified information • protect personal information • share information only when necessary	PARTAGE D'INFORMATIONS Les données à caractère personnel seront-elles partagées ? Uniquement lorsque cela est justifié, et dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le protocole d'accord impose aux participants : • de respecter la législation relative à la protection de la vie privée • de protéger les informations classifiées • de protéger les données à caractère personnel • de ne partager des informations qu'en cas de nécessité
CAF BADGES Can Branches use Sea Cadet or CAF badges on fundraising items? Not automatically. Commercial use, including fundraising merchandise - requires permission from the CAF. This includes: • CAF insignia • Government of Canada owned insignia	INSIGNES DE LA FAC Les succursales peuvent-elles utiliser des insignes de cadets de la Marine ou de la FAC sur les articles destinés à la collecte de fonds ? Pas automatiquement. Les insignes des corps de cadets sont la propriété de la Ligue ou ont été approuvés par celle-ci. Toutefois, dans le cadre de collectes de fonds, c'est l'insigne de la Ligue navale du Canada qui doit être utilisé.

Annex A lists the protected marks covered by the MOU. Sea Cadet Corps Badges are owned/approved by the League. But for the purposes of fundraising, the Navy League of Canada badge should be used.	Toute utilisation à des fins commerciales, y compris les articles destinés à la collecte de fonds – nécessite l'autorisation de la FAC. Cela comprend : • les insignes de la FAC • les insignes appartenant au gouvernement du Canada L'annexe A répertorie les marques protégées visées par le protocole d'accord. Les insignes du Corps des cadets de la marine sont la propriété de la Ligue et sont approuvés par celle-ci. Toutefois, dans le cadre des collectes de fonds, il convient d'utiliser l'insigne de la Ligue navale du Canada.
FUTURE CHANGES Can the MOU be amended? Yes. All participants must agree in writing.	MODIFICATIONS FUTURES Le protocole d'accord peut-il être modifié ? Oui. Tous les participants doivent donner leur accord par écrit.
How often will the MOU be reviewed? At least every five years. Earlier reviews may occur if all participants agree.	À quelle fréquence le protocole d'accord sera-t-il réexaminé ? Au moins tous les cinq ans. Des réexamens anticipés peuvent avoir lieu si tous les participants y consentent.
VOLUNTEERS Does the MOU change the role of Branches? No. Branches continue to support their local Sea Cadet Corps. The MOU simply provides greater clarity regarding how the Leagues and CAF collaborate nationally.	BÉNÉVOLES Le protocole d'accord modifie-t-il le rôle des succursales ? Non. Les succursales continuent d'apporter leur soutien aux corps locaux des cadets de la Marine. Le protocole d'accord apporte simplement davantage de clarté sur la manière dont les ligues et les FAC collaborent à l'échelle nationale.

Will this change how volunteers operate? No immediate operational changes occur because of the MOU. Implementation activities - such as reporting tools, planning processes, and consultation mechanisms - will be developed over time.	Cela va-t-il modifier le mode de fonctionnement des bénévoles ? Le protocole d'accord n'entraîne aucun changement opérationnel immédiat. Les mesures de mise en œuvre - telles que les outils de production de rapports, les processus de planification et les mécanismes de consultation - seront mises en place progressivement.
---	--